

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Lundi 16 mars 2015**

Location de la maison du Conseil de développement

L'an deux mil quinze, le seize mars, les membres du Conseil d'administration du Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie Gréolières, à partir de 16h00. Ils ont examiné le projet de délibération concernant la location d'une maison pour l'accueil des stagiaires et/ou des volontaires du Conseil de développement.

La réunion du Conseil d'administration était présidée par M. René Perier, assisté d'une secrétaire de séance, Mme Nicole Trevet. Quatre membres sur sept (deux démissions) du Conseil d'administration étant présents et les trois autres ayant donné leur point de vue au téléphone, le Conseil a pu délibérer.

Il est rappelé :

- que les statuts de l'association adoptés le 23 juin 2010 et modifiés le 2 mars 2013 prévoient que « Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association » ;
- que l'Assemblée générale ordinaire du 4 avril 2014 a régulièrement désigné les neuf membres du Conseil d'administration ;
- la difficulté pour les stagiaires et/ou volontaires de trouver un hébergement sur le territoire des Préalpes d'Azur, accentuée par la faible gratification qu'ils perçoivent ;
- la proposition d'une habitante de la commune de Briançonnet de louer au Conseil de développement sa maison 3 pièces pour un loyer mensuel de 100 euros, et de s'acquitter des charges liées à son utilisation (eau, électricité, internet) ;

Proposition :

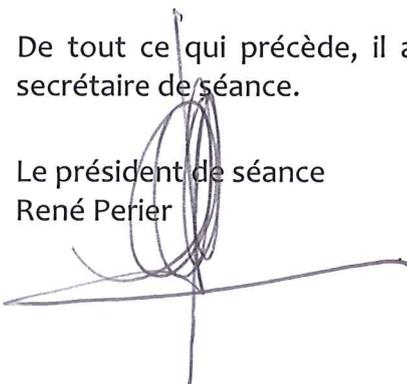
Il est proposé de louer la maison citée ci-dessus pour un loyer de 100 euros, de s'acquitter des charges y afférentes (eau, électricité, internet) et de la mettre à disposition des stagiaires et/ou volontaires, s'ils le souhaitent.

Délibération :

Le Conseil d'administration du Conseil de développement valide cette proposition de location et autorise Monsieur René Perier à régler les formalités administratives pour cette location.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire de séance.

Le président de séance
René Perier



Le secrétaire de séance
Nicole Trevet

